

Jean Magne

LA CRUCIFIXION

Polémique anti-juive et Mythe gnostique

L'interpolateur qui coupe un texte pour y insérer un complément est souvent obligé, pour reprendre le fil du récit ou du discours, de répéter la phrase à laquelle s'accroche son insertion. Une telle répétition s'appelle une « reprise » (*wiederaufnahme*). Toutes les interpolations ne sont pas "avec reprise", ni toutes les répétitions des reprises. Mais de nombreuses répétitions dans les récits de la Passion sont des reprises, et ces reprises, ou d'autres indices similaires, dénoncent comme interpolations tous les textes qui font intervenir les Juifs.

I - Les annonces de la Passion

Dans la première annonce de la Passion (Mt 16,21; Mc 8,31; Lc 9,22) "être rejeté par les anciens..." aurait dû être inséré avant "beaucoup souffrir" :

Il faut au Fils de l'Homme beaucoup souffrir
et être rejeté par les anciens, les grands prêtres et les scribes
 et être mis à mort et, après trois jours, se réveiller.

Dans la troisième annonce de la Passion, la mention des grands prêtres et des scribes, omise par Lc (18,32), est interpolée, en Mt (20,18) et Mc (10,33), entre "sera livré" et "ils le livreront" :

Le Fils de l'Homme sera livré
aux grands prêtres et aux scribes et ils le condamneront à mort et ils le livreront
 aux païens et il sera bafoué et, l'ayant flagellé, ils le tueront et, après trois jours, il se lèvera.

II - L'arrestation de Jésus

L'arrestation de Jésus sous la conduite de Judas est dite, dans Jn 18,3 et 12, avoir été effectuée par la cohorte (*speira*) et des agents des grands prêtres. S'il y a eu cohorte, il n'y a eu ni Judas, ni agents des grands prêtres, ni conduite de Jésus chez le grand prêtre, mais directement au prétoire. Aussi, dans les synoptiques, la cohorte a-t-elle été remplacée par une foule ou une troupe (*ochlos*).

En Mt-Mc, l'arrestation est mentionnée une première fois par un doublet et une seconde fois par un mot répété plus loin. Lc et Jn évitent le doublet en remplaçant la première mention de l'arrestation par sa prévision, et Mc omet la reprise, comme il le fait souvent (Mt 26,57/Mc 14,54; Mt 27,1/Mc 15,1; Mt 27,49/Mc 15,56).

Mt 26:50.57; Mc 14:46
 Ils mirent la main sur Jésus
 et s'emparèrent de lui...

Lc 22,49;
 Ceux autour de lui, voyant
 ce qui allait se produire...

Jn 18,4
 Jésus donc, sachant
 ce qui allait lui arriver...

Mais eux
 s'étant emparés de lui (Mc om)

l'ayant saisi

La cohorte et le tribun
 saisirent Jésus

Les mots du doublet "mettre la main sur" et "s'emparer" sont absolument synonymes. Le doublet indique donc que deux récits ont été fusionnés. Le récit ajouté ne peut être que celui du baiser de Judas.

Mais, comme l'indiquent clairement Lc et Jn, la première mention de l'arrestation ne mentionne qu'une fausse arrestation. La véritable arrestation n'a lieu que lorsque Mt répète "s'étant emparés de lui" (57a) et que Lc et Jn écrivent "l'ayant saisi". Les épisodes du recul des gardes (Jn), du coup d'épée de Pierre (Mt, Mc, Lc, Jn), des paroles de Jésus à ceux venus l'arrêter (Mt, Mc, Lc), de la fuite des disciples (Mt, Mc) et du jeune homme nu (Mc) sont ainsi dénoncés comme des interpolations.

Jésus lié

En Jn, Jésus est lié par ceux qui se saisissent de lui, et transféré, lié, de chez Anne chez Caïphe, tandis qu'en Mt-Mc Jésus n'est lié que par les sanhédrins pour être livré à Pilate. Les textes se présentent ainsi

Mt-Mc
 Et voici que vient une troupe
 et ils s'emparèrent de lui
 et l'emmenèrent
 chez le grand prêtre...

et, l'ayant lié, ils l'emmenèrent
 et le livrèrent au gouverneur

Jn
 La cohorte et le tribun
 se saisirent de Jésus
 et le *lièrent* et le menèrent
 chez Anne d'abord...
 Anne l'envoya *lié* chez Caïphe
 Ils mènent Jésus
 de chez Caïphe au prétoire.

En fusionnant "le lièrent" de Jn et "l'ayant lié" de Mt-Mc, la conduite chez les grands prêtres et le procès du sanhédrin se trouvent éliminés :

La cohorte et le tribun se saisirent de Jésus et le lièrent et le menèrent au prétoire.

III - Le prétendu procès du sanhédrin

Le récit du procès devant le sanhédrin est coupé en trois par le récit des reniements de Pierre, qui est lui-même coupé en deux. Ces coupures nécessitent deux reprises de la mention des grands prêtres et du sanhédrin, et une de Pierre se chauffant :

A - « Ils l'emmenèrent chez le grand prêtre et les anciens et les scribes se rassemblèrent ».

B - Pierre entre chez le grand prêtre, et « *se chauffait* ».

A2 - « *Les grands prêtres et le sanhédrin* cherchent un témoignage contre Jésus pour le tuer ».

B2 - Pierre « *se chauffait* », et renie Jésus trois fois.

A3 - « Et le matin venu, *les grands prêtres et tout le sanhédrin* tinrent conseil contre Jésus pour le tuer, et, l'ayant lié, ils le menèrent au gouverneur ».

En supprimant les reniements de Pierre et les deux reprises que leur insertion nécessite (A2 et A3), on obtient un texte parfaitement cohérent, dont a disparu non seulement le problème de la séance de nuit mais aussi le procès de Jésus :

Ils l'emmenèrent chez le grand prêtre, et les anciens et les scribes se rassemblèrent, et, le matin venu, ils tinrent conseil contre Jésus pour le tuer, et le menèrent au gouverneur.

Ainsi, "se rassembler" ne signifie pas "tenir conseil", mais venir au lieu où se tiendra le conseil, et "tenir conseil" ne désigne pas un procès en forme avec comparution de l'accusé, audition de témoins, et prononciation d'une sentence, mais seulement une délibération pour prendre une décision :

Mt 12,14; Mc 3,6 : Les pharisiens tinrent conseil contre Jésus sur les moyens de le perdre.

Mt 22,15 : Les pharisiens tinrent conseil en vue de le surprendre en paroles.

Mt 27,7 : Ayant tenu conseil, ils achetèrent le champ du figuier.

Mt 28,12 : Ayant tenu conseil, il donnèrent aux soldats une forte somme d'argent.

Les reniements de Pierre

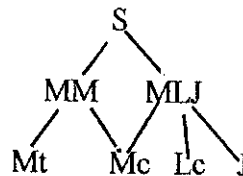
Le récit a été coupé parce qu'il fallait que le chant du coq fût placé proche de la mention du matin et que l'entrée de Pierre chez le grand prêtre fût placée proche de l'entrée de Jésus puisque Pierre le suivait. Lc a recollé les deux morceaux du récit, mais il a oublié de supprimer les mots de reprise. Ceux-ci sont de deux sortes. En Mt et Mc, il est répété que Pierre était assis "dans la cour". En Mc, Lc et Jn, qu'il "se chauffait". Mc additionne donc les deux reprises. Or il n'a pas dit que du feu avait été allumé, et sa reprise, d'autre part, comporte le même doublet que celle de Lc : "Une servante, voyant Pierre se chauffant, l'ayant regardé, dit : "Toi aussi...". Le texte, avant d'être coupé, était plus simplement : "Une servante, le voyant, dit :".

Mc a donc puisé à deux sources : à celle qu'il reproduit avec Mt, où il n'est pas question de feu – c'est le texte le plus simple, certainement primitif –, et à celle que reproduisent Lc et Jn, qui mentionnait que du feu avait été allumé.

Mt/Mc
Et Pierre le suivait de loin
jusque dans la cour du grand prêtre,
et il s'assit avec les valets.
Et vient une servante,
disant : "Toi aussi..."

Mc/Lc/Jn
Et Pierre le suivait de loin.
Les valets ayant allumé du feu
au milieu de la cour et étant assis ensemble,
Pierre s'assit au milieu d'eux et se chauffait.
Or une servante, l'ayant regardé,
dit : "Celui-là aussi..."

Les deux sources Mt/Mc et Mc/Lc/Jn dépendent évidemment d'une source commune, celle de la triple tradition, ici équivalent à Mt/Mc. Nous l'appellerons S, initiale du mot français et anglais « Source », en regard de Q, initiale du mot allemand « Quelle » pour la double tradition. Le schéma de dépendance est donc le suivant :



Mc suit de préférence la source MM, mais aussi parfois MLJ (voir Barabbas), et le plus souvent va de l'une à l'autre ou additionne les petites variantes des deux. Les accords mineurs de Mt, Lc et Jn contre Mc attestent S. La leçon originale de S peut avoir été conservée par l'un ou l'autre des quatre évangiles, ou par aucun. Ce schéma de dépendance ne fait qu'ajouter Jn, pour les textes où Jn est parallèle aux synoptiques, à celui proposé par Philippe Rolland.¹

Devant le sanhédrin dans les synoptiques

Le récit du procès devant le sanhédrin contient dès le début un doublet contradictoire. Mt et Mc affirment que les sanhédrins cherchaient un témoignage contre Jésus, mais n'en trouvaient pas. Or aussitôt après ils en trouvent un: une parole de Jésus au sujet de la destruction du Temple.

Un second doublet, en dépendance du premier, est constitué par les deux interrogations du grand prêtre. Sa première question : "Tu ne réponds rien ?", suppose qu'il peut y avoir quelque chose à répondre, elle se réfère à l'accusation sur la destruction du Temple. Sa seconde question : "Si tu es le messie, le fils du Béni, dis-le nous", est le moyen de sortir de l'impasse constituée par l'absence de témoignage. Ce n'est donc pas pour inciter Jésus à répondre que le grand prêtre se lève, mais pour lui poser solennellement la question de son identité.

Jésus commente sa réponse par une référence à Ps 110,1, insérée dans une citation de Dn 7,13 empruntée au discours eschatologique des synoptiques sur la venue du Fils de l'Homme (Mt 24,30 plls). Les deux *hapax* "le Béni" et "la Puissance" lient question du grand prêtre et réponse de Jésus, mais Jésus ne peut en même temps siéger à la droite de la Puissance et venir sur les nuées du ciel. La mention de cette future venue, absente de Lc ainsi que les mots "vous verrez" qui en sont solidaires, est une petite interpolation.

Lc a omis toute la partie qui concerne les témoignages, qu'il a pourtant connue (22,71), et rejoint Mt-Mk à la question du grand prêtre, qu'il fait poser par tous les sanhédrins. Il sépare la messianité de la filiation divine. Il fait déduire cette dernière par les sanhédrins de la réponse de Jésus sur le Fils de l'Homme : "Tu es donc le Fils de Dieu !", et il supprime leur accusation de blasphème.

Le texte primitif du prétendu procès pouvait donc être le suivant :

Le grand prêtre et tout le sanhédrin cherchaient un témoignage contre Jésus pour le faire mourir mais n'en trouvaient pas. Alors le grand prêtre se leva et lui dit : « Si tu es le messie, le fils du Béni, dis-le nous ». Jésus lui dit : « Tu l'as dit, je le suis, et désormais le Fils de l'Homme siégera à la droite de la Puissance ». Alors, déchirant ses vêtements, le grand prêtre dit : « Qu'avons-nous encore besoin de témoignage! Vous avez entendu le blasphème. Qu'en pensez-vous? » Ils dirent tous « Il mérite la mort ! »

La question du grand prêtre et la réponse de Jésus sont inspirées de celles de la comparution devant Pilate : "Tu es le roi des Juifs? — Tu le dis".

On ne peut omettre de rappeler ici les points de dépendance de l'évangile de Jean par rapport à la source MLJ. La forme de l'interrogation "Si tu es le messie, dis-le nous" dans Mt/Lc (= S, contre Mc qui recopie exactement la question de Pilate) se retrouve en Jn 10,24. A la phrase dans Lc "Si je vous le dis, vous ne croirez pas" correspond en Jn 10,25 "Je vous l'ai dit et vous ne croyez pas". La parole de Jésus aux Juifs en Jn 19,36 "Vous me dites: 'tu blasphèmes', parce que j'ai affirmé que je suis le Fils de Dieu", pour laquelle les Juifs voudraient le lapider, dépend de l'interprétation de la même affirmation dans le procès. La parole séditieuse sur le Temple, reportée par Lc à la lapidation d'Etienne (Ac 6,13-14), se retrouve en Jn 2,19 dans le supplément ajouté au récit synoptique des vendeurs chassés du Temple.

¹ Philippe Rolland, « Les prédécesseurs de Mc. Les sources pré-synoptiques de Mc 2,18,22 et plls », dans *R.B.* 89 (1998) 370-405. *Les Premiers Evangiles. Un nouveau regard sur le problème synoptique*, Paris 1984, Editions du Cerf, 260 p. (Lectio Divina 116). Les appellations données aux documents par Ph. R. (Document Originel, Pré-Mt, Pré-Lc) me semblent inexactes et susceptibles d'induire en erreur.

Jésus devant Anne dans Jean

Le récit comporte deux fois les verbes "mener" et "lier", mentionne deux grands-prêtres, dont l'un ne fait rien, et fait renier Jésus par Pierre la première fois chez Anne et la seconde et troisième fois chez Caïphe. Il y a donc eu quatre rédactions.

Première rédaction. Les romains agissent seuls :

18¹² La cohorte et le tribun se saisirent de Jésus et le lièrent et le menèrent²⁸ au prétoire.

Deuxième rédaction. Les Juifs interviennent par leurs agents pour mener Jésus chez Anne d'abord, puis, après le procès, pour le mener de chez Anne au prétoire.

La cohorte et le tribun *et les agents des Juifs* se saisirent de Jésus et le lièrent et l'emmenèrent *chez Anne d'abord*.¹⁸ *Le grand-prêtre interrogea Jésus sur ses disciples et sur son enseignement...*²³ *"...Si j'ai bien parlé, pourquoi me frappes-tu ?"*²⁸ *Alors ils mènent Jésus de chez Anne* au prétoire.

Troisième rédaction. L'interpolateur s'est souvenu qu'en Jn 11,49-51, il était écrit que Caïphe avait prophétisé, car il était le grand prêtre de cette année-là, en disant : "Il vaut mieux qu'un seul homme meure pour tout le peuple." Il a donc voulu rappeler cette prophétie (v. 13b-14) et aussi faire paraître Jésus devant Caïphe puisqu'il était le grand-prêtre de l'année (v. 24).

La phrase "Anne l'envoya lié chez Caïphe" est une reprise de de la phrase "ils le lièrent et le menèrent chez Anne d'abord". Le mot "d'abord", qui justifiait que Jésus n'ait pas été mené directement au prétoire, justifie maintenant, avec la mention de la parenté d'Anne et de Caïphe, qu'il n'ait pas été mené directement chez ce dernier. Au v. 28, le présent : "ils mènent donc Jésus", au lieu de l'aoriste attendu, est dû au fait que le verset est devenu le premier de l'épisode de la comparution devant Pilate

Quatrième rédaction. L'interpolateur aurait pu regrouper avant le procès, comme l'a fait Lc, les trois reniements de Pierre, en gardant ou non les mots de reprise. Il aurait pu aussi placer les deux derniers reniements avant la conduite de Jésus chez Caïphe, mais il a voulu rapprocher la mention du chant du coq de celle du matin, ce qui a eu pour résultat l'incohérence du texte actuel.

La cohorte et le tribun et les agents des Juifs se saisirent de Jésus et le lièrent¹³ et l'emmenèrent chez Anne d'abord, *car il était beau-père de Caïphe qui était le grand-prêtre de cette année-là. Et Caïphe était celui qui avait donné ce conseil aux Juifs : "Il est avantageux qu'un seul homme meure pour tout le peuple." (Simon Pierre...)*¹⁹ *Le grand-prêtre interrogea Jésus...*²³ *"...Si j'ai bien parlé pourquoi me frappes-tu?"*²⁴ *Anne donc l'envoya lié chez Caïphe, le grand-prêtre. (Simon Pierre...)*²⁸ Ils menèrent donc Jésus de chez Caïphe au prétoire.

IV - Devant Pilate

Le texte du kérygme a été conservé par Mt/Mc :

...et Pilate, l'ayant fait flageller, le livra pour qu'il fût crucifié,

tandis que Lc et Jn font livrer Jésus aux Juifs.

Une première addition à cette simple mention des faits a été le motif de la condamnation :

Pilate l'interrogea « Tu es le roi des Juifs ? » Il lui répondit « Tu le dis ». (Et Pilate l'ayant fait flageller...)

Avant donc toute accusation des grands prêtres Pilate demande "Tu es le roi des Juifs?". Cette anomalie sera soulignée, en Jn, par la réponse de Jésus : "Dis-tu cela de toi-même ou d'autres te l'ont-il dit de moi?" Lc seul pensera à faire précéder la question de Pilate d'une accusation.

En Mt/Mc, ce n'est qu'après la réponse de Jésus "Tu le dis" que les grands prêtres portent contre lui "de nombreuses accusations". Pilate alors imite le grand prêtre en disant à Jésus "Tu ne réponds rien?".

Le report sur les Juifs de la responsabilité de la mort de Jésus impose au personnage de Pilate un rôle contradictoire : on ne peut lui retirer d'avoir fait crucifier Jésus, et on est obligé de le faire s'y opposer. Chacune de ses déclarations en faveur de Jésus provoquera une protestation des Juifs. Il ne cédera qu'à leurs vociférations ou, en Jn, à une attaque personnelle contre lui.

L'épisode de Barabbas

En Mt/Mc, après le simple "étonnement" de Pilate devant le refus de répondre de Jésus, la seconde manifestation de sa bienveillance envers lui est d'offrir aux Juifs la libération de celui qu'il vient de faire arrêter ou qu'ils viennent de lui livrer. Le récit présente deux versions : la première est représentée par Mt et utilisée par Mc (MM) ; la seconde est représentée par Mc, et utilisée par Lc et par Jn. (MLJ).

En Mt (=MM=S), le gouverneur propose le choix entre deux Jésus : Jésus Barabbas et Jésus prétendu messie. En Mc, Lc et Jn, Pilate ne donne plus à choisir, il ne propose que la libération du roi des Juifs. Cette seconde version a donc été alignée sur la question de Pilate « Es-tu le roi des Juifs ? ».

En Mt, Pilate pose deux fois une première question « Lequel voulez-vous que je vous libère ? » Entre la question et sa répétition est interpolée l'intervention des grands prêtres pour inciter le peuple à choisir Barabbas. En Mc, la reprise "De nouveau Pilate" introduit non pas la répétition de cette première question, mais la question de Pilate qui lui fait suite "Que voulez-vous (alors) que je fasse de celui que vous appelez le roi des Juifs ?" La première question de Pilate reste donc, dans Mc, sans réponse. Lc et Jn nous ont heureusement conservé cette réponse : "Pas lui, mais Barabbas !"

La deuxième question de Pilate "Que voulez-vous que je fasse de Jésus ?" provoque les cris des Juifs "Crucifie-le !" Pilate pose alors une troisième question: "Qu'a-t-il donc fait de mal ?" Les vociférations reprennent plus fortes, et il cède.

Mt, qui a, plus haut, ajouté l'épisode du repentir de Judas avec le "Que nous importe !" des grands prêtres et des anciens, ajoute, pour décharger davantage Pilate, la démarche de sa femme et son geste de se laver les mains, et pour charger davantage la foule, il lui fait dire "Que son sang retombe sur nous et sur nos enfants !"

Y a-t-il ironie dans le fait que les Juifs rejettent Jésus prétendu messie et réclament Jésus Barabbas, c'est-à-dire Jésus Fils du Père, que le sanhédrin a condamné comme blasphémateur? Le récit ne serait-il pas plutôt la transposition d'une opposition à la messianisation, ou "christianisation", du Seigneur Jésus, Fils de Dieu, au sein du mouvement qui plus tard, à Antioche, prendra le nom de christianisme? "Fils du Père" est le titre que revendique Jésus en appelant Dieu son Père. Il lui est attribué dans la Deuxième Epître de Jean (v.3), et chaque jour encore des milliers de voix pieuses l'acclament "*Filius Patris*" dans la récitation liturgique du *Te Deum* et du *Gloria in excelsis*.

Le récit de Lc

Le récit de Lc présente trois déclarations par Pilate de la non-culpabilité de Jésus. Il contient donc deux reprises et deux interpolations.

En réponse aux accusations par les grands prêtres d'excitation à la révolte, de refus de payer le tribut à César, de prétention à être le messie roi et la réponse affirmative de Jésus, Pilate déclare, invraisemblablement : "Je ne trouve à cet homme rien de coupable". Cette première déclaration d'innocence anticipe la déclaration motivée du texte primitif : "Vous m'avez déféré cet homme comme excitant le peuple à la révolte. Et voici que je l'ai interrogé devant vous et n'ai trouvé cet homme en rien coupable des choses dont vous l'accusez". La première déclaration de non-culpabilité est donc une cheville qui permet à l'interpolateur de mentionner la Galilée afin d'introduire l'épisode d'Hérode qui accomplit la prophétie du Psaume 2,2, d'y placer le refus de Jésus de répondre et la scène de dérision chassée de sa place synoptique par suite de la livraison de Jésus aux Juifs.

Pilate confirme sa déclaration d'innocence en disant qu'Hérode non plus n'a rien trouvé en Jésus qui méritât la mort, et il prend cette décision contradictoire: "après correction (allusion à la flagellation), je le relâcherai".

Le projet de relâcher Jésus donne à l'interpolateur, ou à un second après lui, l'occasion d'introduire l'épisode de Barabbas. Il le termine par une troisième déclaration d'innocence pour rejoindre le texte authentique, lui-même déjà inspiré par le récit de Barabbas: "Mais eux s'acharnaient à grands cris..." Il y ajoute une dernière petite interpolation mentionnant la libération de Barabbas, émeutier et meurtrier, pour faire contraste avec la livraison de Jésus à la volonté des Juifs.

La première rédaction du récit de Lc était donc la suivante :

La première rédaction du récit de Lc était donc la suivante :

23¹ ...ils le menèrent à Pilate. ² Et ils se mirent à l'accuser : « Nous avons trouvé cet homme excitant notre nation à la révolte, empêchant de payer le tribut à César, et se disant le messie roi ». ³ Pilate l'interrogea : « Es-tu le roi des Juifs ? » Il lui répondit : « Tu le dis ». ⁴ Pilate dit aux grands prêtres et au peuple : « ¹⁴ Vous m'avez déféré cet homme comme excitant le peuple à la révolte, et voici que je l'ai interrogé devant vous et ne l'ai trouvé en rien coupable des choses dont vous l'accusez. ^{15-22b} Après correction, je le relâcherai ». ²³ Mais eux s'acharnaient à grands cris, demandant qu'il fût crucifié, et leurs cris s'amplifiaient. ²⁴ Et Pilate décida qu'il fût fait selon leur demande ²⁵ et il livra Jésus à leur volonté.

Le récit de Jn

Le récit de Jn contient trois déclarations par Pilate de la non-culpabilité de Jésus, trois présentations de Jésus à la foule, la grande mise en scène des sorties et des rentrées de Pilate pour parler aux Juifs ou à Jésus, et plusieurs autres petites interpolations. Ces éléments obligent à distinguer cinq rédactions johanniques successives à partir du kérygme et de la première interrogation synoptique de Pilate. Pour éviter de nous perdre ici dans une analyse compliquée², j'en exposerai brièvement les résultats.

Première rédaction. Jésus affirme sa royauté de façon provocante, et Pilate le condamne :

18³³ Pilate lui dit : « Tu es le roi des Juifs ? » ³⁷ Jésus lui répondit : « Tu le dis. Je suis roi. C'est pour cela que je suis venu dans le monde, afin de rendre témoignage à la vérité. Qui est de la vérité, entend ma voix ». 18³⁸ Pilate lui dit : « Qu'est-ce que la vérité ? » 19¹⁶ et il le livra, l'ayant fait flageller, pour qu'il fût crucifié.

Deuxième rédaction. Les Juifs ont livré Jésus. Pour permettre à Pilate de ne pas le trouver coupable, à la question "Tu es le roi des Juifs ?" l'interpolateur fait répondre : "Ma royauté n'est pas de ce monde". Pilate reprend "Eh bien donc, tu es roi ?". La réponse "Tu le dis" a perdu son caractère provocant, et la réflexion désabusée de Pilate devient neutre. "Qu'est-ce que la vérité! Ayant dit cela, Pilate cherchait à le libérer" (19,12), mais les Juifs l'attaquent personnellement : "Si tu le libères, tu n'es pas ami de César". Entendant ces paroles, Pilate livre Jésus.

18³³ Pilate lui dit : "Es-tu le roi des Juifs?" ³⁴ Jésus lui répondit : "Dis-tu cela de toi-même ou d'autres te l'ont-ils dit de moi?" ³⁵ Pilate répondit : "Suis-je Juif, moi? Ta nation t'a livré à moi, qu'as-tu fait?" ³⁶ Jésus répondit : "Ma royauté n'est pas de ce monde" ³⁷ Pilate donc lui dit : "Eh bien donc, tu es roi!" Jésus répondit : "Tu le dis, je suis roi. C'est pour cela que j'ai été engendré et que je suis venu dans le monde, pour rendre témoignage à la vérité. Qui-conque est de la vérité, entend ma voix." ³⁸ Pilate lui dit : "Qu'est-ce que la vérité?" Et ayant dit cela, 19¹² il cherchait à le libérer, mais les Juifs lui dirent : "Si tu le libères, tu n'es pas ami de César. Quelconque se fait roi s'oppose à César." ¹³ Pilate donc entendant ces paroles ¹⁶ livra Jésus pour qu'il fût crucifié.

Troisième rédaction. Le rédacteur imagine une mise en scène où les Juifs, selon la Loi, refusent d'entrer dans le prétoire, et obligent Pilate à sortir et à rentrer. Ils ne peuvent accuser Jésus de prétendre à la royauté car dans la rédaction précédente à la question de Pilate "Es-tu le roi des Juifs?" Jésus a répondu "Dis-tu cela de toi-même ou d'autres te l'ont-ils dit de moi?" Ils le présentent donc comme un simple malfaiteur et Pilate veut s'en décharger sur eux : "Prenez-le vous-mêmes et jugez-le selon votre Loi." Mais comme il faut que Jésus soit crucifié et non lapidé, ils refusent en prétextant qu'ils n'ont pas le droit de mettre quelqu'un à mort. Une petite interpolation avec double reprise justifie la parole de Jésus "ma royauté n'est pas de ce monde". Après avoir prononcé sa réflexion désabusée et ambiguë, Pilate dit aux Juifs : "Je ne lui trouve aucune culpabilité". Ils répondent "Nous avons une loi, et selon cette loi, il doit être mis à mort parce qu'il a dit : "Je suis le Fils de Dieu".

Le titre de Fils de Dieu impressionne Pilate "davantage". Il demande : "D'où es-tu ?" Comme au grand prêtre, Jésus ne répond pas, et Pilate, comme le grand prêtre, insiste : "Tu ne me parles pas ?"

Puis la reprise "A la suite de cela", correspondant à "Ayant dit cela", ramène le texte de la deuxième rédaction "Pilate cherchait à le libérer..." et, pour se donner le malin plaisir de faire dire aux Juifs cette énormité : "Nous n'avons d'autre roi que César", l'interpolateur imagine que Pilate fait asseoir Jésus sur un tribunal de fortune, et le présente aux Juifs en disant : "Voici votre roi !"

18²⁸ Ils mènent donc Jésus de chez Caïphe au prétoire - c'était le matin -, mais ils n'entrèrent pas eux-mêmes dans le prétoire afin de ne pas se souiller mais de manger la pâque. ²⁹ Pilate sortit donc dehors vers eux et leur dit : "Quelle accusation portez-vous contre cet homme?" Ils répondirent : "S'il n'était pas faisant du mal, nous ne te l'aurions pas livré." ³¹ Pilate donc leur dit : "Prenez-le vous-même et jugez-le selon votre loi." Les Juifs lui dirent : "Il ne nous est pas permis de mettre quelqu'un à mort". ³² - afin que la parole de Jésus fût accomplie qu'il avait

² On trouvera cette analyse dans mon article "Jésus devant Pilate", à paraître dans le numéro de Janvier 1998 de la Revue Biblique. (R.B. 105 (1998) 42-60)

dite signifiant de quelle mort il devait mourir.³³ Pilate entra donc de nouveau dans le prétoire et s'adressa à Jésus 18³³ et lui dit: "Tu es le roi des Juifs?"³⁴ Jésus lui répondit: "Dis-tu cela de toi-même ou d'autres te l'ont-il dit de moi?"³⁵ Pilate répondit: "Suis-je Juif, moi? Ta nation t'a livré à moi, qu'as-tu fait?"³⁶ Jésus répondit: "Ma royauté n'est pas de ce monde"³⁷ Pilate donc lui dit: "Eh bien donc, tu es roi!" Jésus répondit: "Tu le dis, je suis roi. C'est pour cela que j'ai été engendré et que je suis venu dans le monde, pour rendre témoignage à la vérité. Quiconque est de la vérité, entend ma voix."³⁸ Pilate lui dit: "Qu'est-ce que la vérité?" Et ayant dit cela, il sortit de nouveau vers les Juifs et leur dit: "Pour moi, je ne lui trouve aucune culpabilité."¹⁹ Les Juifs lui répondirent: "Nous avons une loi et selon cette loi il doit être mis à mort parce qu'il s'est dit le Fils de Dieu."⁸ Lors donc qu'il entendit cette parole, Pilate craignit d'avantage⁹ et il entra de nouveau dans le prétoire et il dit à Jésus: "D'où es-tu?", mais Jésus ne lui fit pas de réponse.¹⁰ Pilate donc lui dit: "Tu ne me réponds pas? Ne sais-tu pas que j'ai le pouvoir de te relâcher et que j'ai le pouvoir de te crucifier?"¹¹ Jésus lui répondit: "Tu n'aurais sur moi aucun pouvoir s'il ne t'avait été donné d'en haut - c'est pourquoi celui qui m'a livré à toi a un plus grand péché."¹² A la suite de cela, (Pilate sortit de nouveau vers les Juifs et) il cherchait à le libérer, mais les Juifs lui dirent: "Si tu le libères, tu n'es pas ami de César. Quiconque se fait roi s'oppose à César."¹³ Pilate donc entendant ces paroles, fit mener Jésus dehors et asseoir sur un tribunal, à l'endroit appelé Lithostrôton, en hébreu Gabbatha¹⁴ - c'était la Parascève de la Pâque, l'heure était environ la sixième - et il dit aux Juifs: "Voici votre roi!" Ils répondirent: "Nous n'avons d'autre roi que César"¹⁶ et il leur livra Jésus pour qu'il fût crucifié.

Quatrième rédaction. A la déclaration de Pilate "Je ne lui trouve aucune culpabilité" l'interpolateur accroche l'épisode de Barabbas. Après la réponse des Juifs "Pas lui mais Barabbas", il mentionne la flagellation et, à l'imitation de la scène finale, il fait présenter Jésus au peuple: "Voyez, je vous l'amène dehors afin que vous sachiez que je ne lui trouve aucune culpabilité." Les Juifs lui répondent: "Nous avons une loi, et selon cette loi..." Les cris "Crucifie-le" sont reportés au milieu de la présentation finale "Voici votre roi! - Crucifie-le...", ce qui oblige Pilate à répondre: "Crucifierai-je votre roi?" pour ramener la réponse "Nous n'avons d'autre roi que César!"

18³⁸ "...Pour moi, je ne lui trouve aucune culpabilité."³⁹ Mais c'est une coutume chez vous que je vous libère quelqu'un à la Pâque. Voulez-vous donc que je vous libère les roi des Juifs?"⁴⁰ Ils vociférèrent de nouveau en disant: "Pas lui mais Barabbas!" Or Barabbas était un brigand. 19¹ Alors donc Pilate prit Jésus et le fit fouetter. Et Pilate sortit de nouveau et leur dit: "Voici, je vous l'amène dehors afin que vous sachiez que je ne lui trouve aucune culpabilité." Les Juifs lui répondirent: "Nous avons une loi..."

19¹¹ Pilate dit aux Juifs: "Voici votre roi!"¹⁵ Ils crièrent: "Supprime-le, Supprime-le, crucifie-le!" Pilate leur dit: "Crucifierai-je votre roi?" Les grands prêtres répondirent: "Nous n'avons d'autre roi que César..."

Cinquième rédaction. Un nouvel interpolateur accroche à la mention de la flagellation de l'interpolation précédente la scène de moquerie de la royauté de Jésus par les soldats romains, qui suit dans Mt/Mc (=S) la condamnation par Pilate. Il utilise la présentation précédente de Jésus comme une simple annonce d'une troisième présentation qu'il invente, de Jésus flagellé, couronné et revêtu de pourpre, avec les paroles: "Voici l'homme". Les Juifs vocifèrent "Crucifie-le". Pilate répond: "Crucifiez-le vous-mêmes." Jésus sera donc livré aux Juifs, contrairement à la question "Crucifierai-je votre roi?" prêtée à Pilate par l'auteur de la quatrième rédaction. La reprise "car pour moi je ne lui trouve aucune culpabilité" ramène de nouveau à "Nous avons une loi..." de la troisième rédaction.

18⁴⁰ Or Barabbas était un brigand. 19¹ Alors Pilate prit Jésus et le fit flageller.² Et les soldats ayant tressé une couronne avec de l'acanthé la lui mirent sur la tête, et ils l'enveloppèrent d'un manteau de pourpre,³ et ils venaient à lui et disaient: "Salut, roi des Juifs!" et ils lui donnaient des soufflets.⁴ Et Pilate sortit de nouveau et leur dit: "Voici, je vous l'amène dehors afin que vous sachiez que je ne lui trouve aucune culpabilité."⁵ Jésus sortit donc dehors portant la couronne d'acanthé et le vêtement de pourpre, et il leur dit: "Voilà l'homme!"⁶ Quand donc les grands prêtres et les agents le virent, ils vociférèrent disant: "Crucifie-le, crucifie-le!" Pilate leur dit: "Prenez-le vous-mêmes et crucifiez-le, car pour moi, je ne lui trouve aucune culpabilité".⁷ Les Juifs lui répondirent: "Nous avons une loi..."

La crucifixion

La scène du couronnement d'épines, en Mt/Mc, encadrée par la répétition du verbe "emmener", est une interpolation avec reprise. Il faut donc lire: "Les soldats emmenèrent Jésus pour le crucifier", et ce sont eux, même en Lc et en Jn et non les Juifs, qui le crucifient avec les deux brigands et qui partagent ses vêtements. Les Juifs ne font que se moquer de lui. La suite du kérygme est donc: "et ils le crucifièrent".

La mort de Jésus

En Mt/Mc (et en S), le texte primitif de la mort de Jésus semble avoir été:

Jésus cria d'une voix forte: "Elôï, Elôï, lema sabachtani", - ce qui veut dire: "Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'as-tu abandonné" (Ps 22,1) - et laissa partir l'esprit.

Ces paroles de Jésus, difficiles à interpréter, ont inspiré à un interpolateur un mauvais jeu de mots: "Il appelle Elie, voyons si Elie va venir le délivrer", et pour ramener la mention de la mort, l'interpolateur a dû reprendre: "Et Jésus cria de nouveau d'une voix forte, et laissa partir l'esprit." Bien que situé entre les mots répétés, le cri de Jésus ne fait donc pas partie de l'interpolation. Entre les deux moitiés du jeu de mots sur Elie, un autre interpolateur a introduit la présentation du vinaigre d'après le Ps 69,22.

En Lc, dont la source MLJ ne comprenait ni Elie ni le vinaigre, le cri tragique de Jésus est remplacé par "Père, entre tes mains je remets mon esprit" (Ps 31,6), inspiré par "il livra l'esprit".

En Jn, entre les mots "sachant que tout était accompli" et leur reprise "c'est accompli", sont interpolées l'offrande" (Lc 23,36) du vinaigre dans un vase, et, entre ses deux moitiés, la présentation du vinaigre sur une éponge, empruntée à MM.

Conclusion des analyses précédentes

Les reprises nous ont permis de dégager des récits de la Passion le texte suivant, tout à fait primitif :

La cohorte et le tribun se saisirent de Jésus, le lièrent, et le menèrent au prétoire,
et le gouverneur, l'ayant fait flageller, le livra pour qu'il fût crucifié.
Les soldats l'emmenèrent et le crucifièrent, et il laissa partir l'esprit.

La sépulture et la résurrection, mentionnées dans les prédictions de la Passion et les symboles de foi, ne sont pas encore envisagées ici. L'évangile selon Philippe aurait-il raison d'interpréter le cri sur la croix comme celui de l'humaine nature de Jésus épouvantée d'être abandonnée par sa divine personne: "Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi, Seigneur, m'as-tu abandonné? Il dit ceci sur la croix parce que c'est là qu'il fut séparé" (EvPh 68, 26-30).³ Selon Lc, il semble que Jésus, remettant son esprit entre les mains de son Père, laisse son corps sur la croix, monte directement au paradis, selon sa promesse au bon larron d'y être le soir même avec lui-même (Lc 23,43), et prend possession de son trône, selon sa réponse au grand prêtre: "Désormais sera le Fils de l'Homme siégeant à la droite de la Puissance" (Lc 23,43 plls).

Les affirmations contraires de Luc dans les Actes des Apôtres

Luc n'a pas inventé la Passion, mais il y a cru sur le témoignage de ses sources. Aussi, dans les Actes des Apôtres dont on admet qu'il est l'auteur, affirme-t-il énergiquement, par le moyen des discours qu'il prête à ses personnages, que, contrairement à ce que nous venons de constater, les Juifs sont responsables de l'arrestation et de la mort de Jésus.

1 - Discours de Pierre le jour de la Pentecôte :

"Israélites, écoutez mes paroles. Jésus... vous l'avez livré et supprimé en le faisant crucifier par la main des sans loi (= les païens qui n'ont pas la Loi mosaïque), mais Dieu l'a ressuscité" (...) "Que toute la maison d'Israël le sache donc avec certitude: Dieu l'a fait Seigneur et Christ, ce Jésus que vous avez crucifié." (Actes 2,21 et 36)

2 - Discours de Pierre après la guérison de l'infirmes de la Belle Porte :

"Le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, le Dieu de nos Pères, a glorifié son serviteur Jésus que, vous, vous avez livré et que vous avez refusé en présence de Pilate, décidé quant à lui de le relâcher... Vous avez refusé le Saint et le Juste et vous avez réclamé pour vous la grâce d'un meurtrier. Dieu l'a ressuscité des morts... C'est dans l'ignorance que vous avez agi, tout comme vos chefs." (Actes 3,13. 17)

3 - Discours de Pierre devant le Sanhédrin :

"C'est par le nom de Jésus-Christ (=Messie), le nazoréen, crucifié par vous, ressuscité des morts par Dieu, c'est par lui que cet homme (l'infirmes de la Belle Porte) se présente en pleine santé devant vous..." (Actes 4,10)

³ Voir Louis Painchaud "Le Christ vainqueur de la mort dans l'Evangile de Philippe. Une exégèse valentinienne de Mt 27,46", dans *Novum Testamentum* 38 (1996) 382-392; - "Deux Citations Vétéro-Testamentaires dans l'Ecrit sans Titre (Ps 22,7)" dans *Le Muséon* 98 (1985) 83-94.

4 - Prière de la communauté après que Pierre et Jean ont été relâchés par le Sanhédrin :

"Oui, ils se sont vraiment assemblés en cette ville (selon les paroles du Psaume 2,1-3) Hérode et Ponce-Pilate, avec les nations et les peuples d'Israël, contre Jésus, ton saint serviteur... Et maintenant, Seigneur, sois attentif à leurs menaces, et donne à tes serviteurs d'annoncer ta parole avec une pleine assurance." (Actes 4,27-29)

5 - Paroles du grand-prêtre devant le Sanhédrin aux Apôtres délivrés de prison par un ange :

"Vous avez rempli Jérusalem de votre enseignement, et vous voulez faire retomber sur nous le sang de cet homme !

Mais Pierre et les Apôtres répondirent

:"Il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes. Le Dieu de nos Pères a ressuscité Jésus que vous avez exécuté en le pendant à la croix." (Actes 5,28-29)

6 - Discours d'Etienne :

"Hommes au cou raide, incirconcis de cœur et d'oreilles, vous vous opposez toujours au Saint Esprit...Lequel des prophètes vos Pères n'ont-ils pas persécuté ? Ils ont tué ceux qui annonçaient d'avance la venue du Juste que vous avez livré maintenant, et dont vous avez été les meurtriers..." (Actes 7 51-52)

7 - Discours de Pierre au centurion Corneille :

"Nous sommes témoins de tout ce qu'il (Jésus) a fait dans le pays des Juifs et à Jérusalem; lui qu'ils ont tué en pendant à la croix. Dieu l'a ressuscité le troisième jour..." (Actes 10,30-40)

8 - Discours de Paul à Antioche :

"La population de Jérusalem et ses chefs ont méconnu Jésus et, en le condamnant, ils ont accompli les paroles des prophètes qu'on lit chaque sabbat. Sans avoir trouvé aucune raison de le mettre à mort, ils ont demandé à Pilate de le faire périr. Et après avoir accompli tout ce qui est écrit de lui, ils le descendirent de la croix et le déposèrent dans un sépulcre, mais Dieu l'a ressuscité des morts..." (Actes 13,27-30)

L'interpolateur de I Thessaloniens récapitule les accusations des chrétiens contre les Juifs pour justifier sa satisfaction de la suppression d'Israël en tant que nation par Hadrien, en 135:

En effet, frères, vous avez imité les églises de Dieu qui sont en Judée, dans le Christ Jésus, puisque vous aussi avez souffert, de vos propres compatriotes, ce qu'elles ont souffert de la part des Juifs, 15 eux qui ont tué le Seigneur Jésus et les prophètes, ils nous ont aussi persécutés, ils ne plaisent pas à Dieu et sont ennemis de tous les hommes, 16 il nous empêchent de prêcher aux païens pour les sauver, et mettent ainsi en tout temps le comble à leur péché, mais à la fin la colère est tombée sur eux. (1 Th 2,14)

**Ni les Juifs, ni les Romains, ni Dieu
ne sont responsables de la crucifixion,
mais les archontes**

La seconde prédiction de la passion "Le Fils de l'Homme sera livré aux mains des hommes" (Mt 17,22; Mc 9,31; Lc 9,44), rappelée par Jésus à Gethsémani (Mt26,45; Mc 14,41) et par l'ange au tombeau (Lc 24,7), ne dit pas par qui (Dieu ou Satan), ni à qui (Romains ou Juifs), ni pour quel supplice "le Fils de l'Homme sera livré aux mains des hommes".

Les Romains ont été rendus responsables les premiers parce que Jésus devait être crucifié (18,32; 3,14) et non lapidé ainsi qu'il est dit avoir échappé deux fois à ce supplice (Jn 8,39; 10,31) tandis qu'Etienne l'a subi (Ac 7,58).

Les Juifs ont été ensuite substitués aux Romains, les chrétiens reportant sur Jésus les persécutions que leur faisaient subir les Juifs, ainsi que le mentionnent fréquemment les Actes, le rappelle le texte de I Thessaloniens 2,14, et l'atteste Justin (I *Apol.* 31,6) pour la persécution violente de Bar Kokhba (132-135), lequel ne pouvait évidemment pas admettre le refus des chrétiens de le reconnaître comme messie et de collaborer avec lui.

Mais pourquoi fallait-il que Jésus fut crucifié et non lapidé? Pourquoi Paul, qui n'a "ni reçu ni appris son Evangile d'un homme mais par révélation de Jésus-Christ", et qui ne veut connaître "que Jésus-Christ et celui-ci crucifié" (1 Co 2,2), n'accuse-t-il jamais ni les Juifs, sauf dans le discours que Luc lui fait tenir à Antioche (Ac 13,27-30), ni les Romains, ni Caïphe, ni Pilate, et pourquoi ne connaît-il pas non plus aucun autre épisode de la vie de Jésus, pas même son baptême, ni Jean Baptiste? Comment la croix peut-elle être un scandale pour les Juifs et une folie pour les païens, si ce sont eux qui ont crucifié

Jésus? Quelle est cette sagesse de Dieu qui aurait empêché "les archontes de cet éon", s'ils l'avaient connue, de crucifier le Seigneur de la Gloire (I Co 1,23; 2,6-8)? Qui sont ces archontes, inconnus de l'Ancien Testament mais souvent mentionnés dans les épîtres sous les noms de puissances, dominations, autorités, principautés... (Rm 8,38; 2 Co 15,24; Eph 1,21; 3,10; 6,20; Col 1,15; 2,14-15; 1 P 3,22), s'ils ne sont aussi les "cosmocrotors de ces ténèbres, les esprits de perversité qui habitent les espaces célestes" (Ep 6,11-12), que Jésus est venu dépouiller (Col 2,15) en triomphant d'eux par la croix et en y clouant l'acte dont les prescriptions nous condamnaient, à savoir la loi mosaïque (Col 2,14)? Qui est le chef de ces archontes sinon l'Archonte ou Prince de ce monde (Jn 12,24; 14,30; 16,11; 2), le dieu de ce monde ? (Co 4,4). Ces noms désignent, chez les gnostiques, le créateur Ialdabaoth et ses sept fils, identifiés avec les sept planètes qui gouvernent le monde par la Fatalité, ainsi que les anges ou démons au dessous d'eux. Justin fait à Platon le reproche de ne pas avoir compris que le mât sur lequel Moïse avait fixé le serpent d'airain figurait en réalité une croix, et de dire en conséquence, à propos du Fils de Dieu (en réalité à propos de l'âme du monde, *Timée* 36 b c), "Il l'a "ixsé" (mis en forme d'X) dans l'univers". (I *Apol.* 60,1-5) Ce "il" indéterminé ne peut désigner que le créateur. Le reproche de Justin ne témoignerait-il pas de la transposition d'une crucifixion céleste du Fils du Père par le dieu de ce monde sur le *stauros* cosmique, croix formée par l'intersection du plan de l'équateur avec le plan de l'écliptique ou plus simplement par les quatre points cardinaux, ayant pour effet de ruiner son pouvoir et de nous soustraire à sa domination ? On ne peut comprendre notre rachat ou rédemption que si celui/rachète (le Père) est différent de celui qui reçoit la rançon (le dieu de ce monde), le prix payé étant la crucifixion cosmique du Fils du premier. Malheureusement les documents font défaut pour éclaircir ce mystère.

à qui

Jean Magne

Pour plus de détails sur les récits de la Passion :

- "Les récits de la Cène et la date de la Passion", dans *Ephemerides Liturgicae* 105 (1991) 185-236.
- "Le procès de Jésus devant le Sanhédrin et le problème synoptique", communication au SBL 1990 International Meeting, Vienna (Austria), inédit.
- "Jésus devant Pilate", dans *Revue Biblique* 104/3 (1997) 42-69.

Du même auteur:

- *Tradition Apostolique sur les Charismes et Diataxeis des Saints Apôtres. Identification des Documents et Analyse du Rituel des Ordinations*, Paris 1975, 239 p. (Origines chrétiennes I), chez l'auteur, F 89.
- *Sacrifice et Sacerdoce. Du dépouillement gnostique à la mise en commun des biens, de ce communisme pratique à un capitalisme charitable, de l'aide aux pauvres aux dons à Dieu, des sacrifices matériels à l'offrande de la Passion*, Paris 1975, 219 p. (Origines chrétiennes II), chez l'auteur, F 89.
- *Logique des Sacrements*, Paris 1989, 247 p. (Origines chrétiennes III), chez l'auteur, F 148.
- *Logique des Dogmes*, Paris 1989, 249 p. (Origines chrétiennes IV), chez l'auteur, F 148.
- *From Christianity to Gnosis and from Gnosis to Christianity. An Itinerary through the Texts to and from the Tree of Paradise*, Atlanta 1993, Scholars Press, 251 p. (Brown Judaic Studies 286), \$ 49.95.